
Rapport sur la fête civique exécutée en la commune de La Châtre (Indre), au sujet de la victoire décisive remportée sur les rebelles de la Vendée, lors de la séance du 5 frimaire an II (25 novembre 1793)

Citer ce document / Cite this document :

Rapport sur la fête civique exécutée en la commune de La Châtre (Indre), au sujet de la victoire décisive remportée sur les rebelles de la Vendée, lors de la séance du 5 frimaire an II (25 novembre 1793). In: Tome LXXX - Du 4 Frimaire au 15 Frimaire an II (24 novembre au 5 Décembre 1793) pp. 89-90;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1912_num_80_1_39151_t1_0089_0000_9;

Fichier pdf généré le 19/02/2024

et de leur accorder la protection promise à tous les peuples qui briseraient leurs chaînes.

Merlin (de Thionville) appuie cette pétition, qu'il convertit en motion. Il observe que l'année dernière les citoyens habitans des Deux-Ponts avaient voté leur réunion à la France; que depuis, le duc régnant y étant rentré, une foule d'excellents patriotes, premiers moteurs de la réunion, y auraient été égorgés s'ils n'eussent fui. Ce sont eux, dit **Merlin**, qui vous demandent aujourd'hui des secours. Il demande que la Convention leur accorde les secours qu'ils demandent; que le ministre de la guerre donne les ordres nécessaires pour la réintégration de ces citoyens dans leurs propriétés, et qu'il en rende compte dans trois jours.

Un membre voulait que ce fût le comité de Salut public et non le pouvoir exécutif que l'on chargeât de faire droit sur la pétition.

mairie an II (mardi 26 novembre 1793), p. 449] rendent compte de la pétition des habitans des Deux-Ponts dans les termes suivans :

I.

COMPTE RENDU du *Moniteur universel* :

Un des secrétaires fait lecture d'une pétition adressée à la Convention par les patriotes de la ci-devant principauté des Deux-Ponts, réfugiés en France, lesquels sollicitent un secours pour retourner dans leur pays, et s'y faire remettre en possession de leurs biens, en justifiant de leurs titres.

MERLIN. Les armées triomphantes de la République viennent de rentrer dans le pays des Deux-Ponts. Je convertis en motion la pétition des patriotes de ce petit pays, et je demande que le conseil exécutif soit autorisé à leur donner tous les secours nécessaires et soit tenu d'en rendre compte à la Convention dans le plus bref délai.

Cette proposition est décrétée.

II.

COMPTE RENDU de l'*Auditeur national*.

Les patriotes de la ville de Deux-Ponts qui, lors de la dernière campagne, embrassèrent avec ardeur la cause de la liberté française, se sont présentés à la barre et, après avoir rappelé les sacrifices qu'ils ont faits pour se soustraire aux poursuites de la tyrannie, ont demandé que la Convention leur accordât les secours nécessaires pour aller rentrer en possession des biens dont ils ont été dépouillés.

Cette pétition a été appuyée et convertie en motion par **Merlin**. Un décret a ordonné au conseil exécutif de fournir à ces citoyens les moyens nécessaires pour se rendre dans leur patrie, rentrer dans leurs biens et en jouir sous la protection qu'ils ont droit d'attendre des troupes de la République.

III.

COMPTE RENDU du *Journal de Perlet*.

80 habitans de Deux-Ponts, obligés d'abandonner leurs foyers lors de l'entrée des Prussiens dans leur pays, sollicitent des secours pour y rentrer, maintenant qu'ils en ont été chassés par les républicains, et une recommandation auprès du général de l'armée de la Moselle pour les aider à recouvrer les propriétés dont ils ont été dépouillés.

Cependant la Convention adopte les propositions de **Merlin**.

La Société populaire, séant à la Châtre, fait passer à la Convention le procès-verbal de la fête civique qui a été célébrée dans cette commune à l'occasion de la victoire remportée sur les rebelles de la Vendée (1).

Rapport sur la fête civique exécutée en la commune de La Châtre, département de l'Indre, au sujet de la victoire décisive remportée par les républicains sur les rebelles de la Vendée (2).

Aujourd'hui septidi, sept brumaire de l'an II de la République française, une et indivisible, les commissaires de la Société populaire et des Amis de la Constitution, séant à La Châtre, département de l'Indre, nommés par elle à l'effet de régler l'ordre de la marche de la fête civique arrêtée dans la séance d'hier, en réjouissance de la victoire décisive remportée par les républicains sur les rebelles de la Vendée, d'en surveiller l'exécution, et d'en dresser procès-verbal, dressent le présent procès-verbal, ainsi qu'il suit :

Dès le matin, le bruit du canon annonce au peuple que ce jour est destiné à célébrer un de ses plus éclatans triomphes.

Déjà la joie et l'allégresse éclatent de toutes parts; de nombreux détachemens d'infanterie et de cavalerie se rassemblent sur les places publiques.

Des groupes d'enfans, la plus chère espérance de la patrie, se rassemblent aussi et, jaloux d'imiter leurs aînés, ils se forment en compagnies et marchent en ordre de bataille.

Les jeunes citoyennes, vêtues de blanc, ornées de ceintures tricolores, sortent de leurs foyers et attendent avec impatience le moment de célébrer par leurs chants le triomphe de la liberté sur le fanatisme.

Bientôt un nouveau spectacle frappe les yeux : un chariot escorté d'un détachement de cavalerie et de gendarmerie à pied, est ignominieusement traîné; il porte les dépouilles saignantes du fanatisme terrassé, de la féodalité anéantie; il conduit au supplice le roi Buzot, et en sa personne tous les ennemis du peuple qui ont voulu fédéraliser la France; et il conduit l'ennemi du genre humain, ce Pitt, justement dénoncé à l'univers entier; l'infâme Cobourg, le traître Dumouriez et l'émigré Villaine, que son pays rougit d'avoir vu naître; une nuée d'imprécations accompagne ces scélérats partout où il passent.

Le cortège entier se réunit sur la place des Piques, lieu du rendez-vous général; là, se trouvent toutes les autorités constituées, la Société populaire en masse et un nombre infini de citoyens.

Le son du tambour et des instruments guerriers donne le signal du départ, et une salve d'artillerie l'annonce. De toutes parts, on voit flotter le drapeau tricolore; des légendes républicaines et énergiques paraissent en gros caractères.

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 26, p. 145.

(2) *Archives nationales*, carton C 285, dossier 829.

tères dans tous les groupes, dans tous les rangs, et percent de plus en plus, dans tous les cœurs, la haine de la tyrannie, l'horreur du fanatisme et la satisfaction la plus vive de voir enfin ces deux monstres terrassés.

La statue de la Liberté, ce dieu des Français, est portée par deux sociétaires; plusieurs autres portent les bustes à jamais respectés des héros et des martyrs de la liberté; d'autres enfin étalent à tous les yeux l'arche sainte contenant les Droits de l'homme et l'immortelle Constitution, sortie de la sainte Montagne au milieu de la foudre et des éclairs.

C'est dans cet ordre que le cortège arrive sur la place de la Réunion et entoure l'arbre sacré, l'arbre sacré de la liberté; c'est là que chacun se livre à son enthousiasme, et que tous de concert entonnent l'hymne auguste qui, dans nos fêtes, remplace le vain rituel du pontife de Rome.

Des salves réitérées d'artillerie répondent aux acclamations du peuple, et le cortège continuant sa marche, se rend sur la place de la Révolution.

Là, le bûcher attendait les simulacres de ceux dont les forfaits ne sauraient être expiés que par les plus affreux supplices; c'est là qu'aux cris de: *Vive la République! vive la Montagne chérie des Français!* tous les titres de féodalité encore subsistants sont précipités dans les flammes, ainsi que les officiers des ennemis acharnés du peuple et du genre humain dont nous avons déjà parlé, et dont les noms étaient empreints sur leurs fronts en gros caractères.

De longues acclamations, des chœurs de musique exécutés de distance en distance suivent cette exécution patriotique. Les citoyens et citoyennes dansent la carmagnole, et ne peuvent se lasser de vouer à l'exécration des générations présente et futures, et l'Autrichienne que le glaive national a frappée, et tous les despotes qui nous font la guerre la plus atroce et la plus injuste.

Tout à coup, le canon annonce l'heure du banquet civique: la sobriété, la frugalité y président; aucun traiteur n'a préparé des mets délicats et savoureux funestes; chacun apporte sa soupe, son beuilli, son pain, son fromage; toutes les rations se confondent comme tous les cœurs; les épanchements les plus fraternels, la concorde la plus pure font goûter à tous les convives des délices que n'ont jamais savourées les despotes et les grands dans leurs palais enchâchés, au milieu de leurs perfides courtisans. La gaieté française est de la partie, et les mœurs républicaines n'en sont point offensées.

Que l'on vienne donc calomnier les braves sans-culottes; ce sont eux qui n'ont cessé de donner l'exemple de la tempérance, de la bravoure et de toutes les vertus républicaines.

De nouvelles danses recommencent bientôt; la joie est à son comble; mais de braves républicains savent que la fête de la patrie doit aussi tourner à son avantage.

Déjà le déclin du soleil annonce la fin du jour; chacun se dit: « Nous séparerons-nous sans avoir discuté en Société populaire les grands intérêts de la patrie? Non. » Et aussitôt tous les membres, suivis de tout le peuple, se rendent au lieu de leurs séances. Plusieurs orateurs font entendre les discours les plus patriotiques, les plus sublimes, et tous relatifs aux circonstances.

L'enthousiasme s'empare de tous les esprits; un membre, vraiment digne de la République, est indigné de porter un nom qui désigne ces

tigres couronnés qui ne sont jamais rassasiés du sang du peuple; il demande qu'en ce jour solennel la Société lui en choisisse un autre; son impatience est telle qu'il déclare l'adopter d'avance, quel qu'il soit.

Sans doute, nul acte plus solennel et plus civique ne pouvait terminer une si belle journée. La Société, après une mûre délibération, défère à l'unanimité au membre ci-devant appelé *Leroy*, le nom de Montagne. Ce nom lui retracera sans cesse la réunion de ces vrais représentants, de ces amis du peuple qui l'ont sauvé du précipice le plus profond; il lui rappellera le courage héroïque, l'énergie et les vertus que ces représentants ont déployés et déploient tous les jours dans une carrière aussi difficile que glorieuse; et ce souvenir, en excitant la plus profonde admiration et la plus vive reconnaissance, lui présentera aussi de grands et beaux exemples à suivre.

Telle a été l'issue de cette fête dont la fraternité, l'amitié, la douce égalité, ont fait tous les frais. La satisfaction, la joie pure qui, en cette circonstance, ont éclaté de toutes parts, ne sauraient s'exprimer, et ne peuvent être senties que par un cœur pur et républicain.

Signé en l'original, Goursevillers, Picaud, Coulon, Pataud, La Montagne, De Saint-Horent et Dupertuis, commissaires.

Certifié conforme, ce troisième jour du deuxième mois de l'an second de la République française, une et indivisible.

Signé: PATAUD-DEMAS, président; DELAPORTE secrétaire.

ODE CIVIQUE

Composée par un membre de la Société populaire de La Châtre, et chantée à la fête civique ci-dessus détaillée.

Ils sont tombés, ils sont en poudre,
Ces brigands d'orgueil hérissés,
La liberté d'un coup de foudre,
A ses pieds les a terrassés (*bis*)
De nos héros, à la mémoire,
Consacrons les faits belliqueux,
Et prêts à combattre comme eux,
Entonnons l'hymne de victoire.
Gloire à la Liberté.

Salut au tricolore,
Leur nom (*bis*) pour les tyrans
Est un arrêt de mort.
Sur les débris du royalisme,
Un tigre encore plus désastreux,
L'impitoyable fanatisme
Expire en blasphémant les cieux (*bis*)
Soudain l'horizon politique
S'offre plus pur à nos regards,
Soudain brille de toutes parts
L'arche sainte de la République.
Gloire à la Liberté, etc.

Du martyr cueillez les palmes,
Citoyens morts dans ces combats,
Comme vous courageux et calmes,
Nous saurons braver les trépas (*bis*).
Sur le bronze, dans nos archives,
Vos noms illustres sont écrits,
Nos mânes aux vôtres unis
Chanteront sur les sombres rives.
Gloire à la Liberté, etc.